



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU

**MARDI 27 FEVRIER 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept février, à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la Commune de **LE PIN**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, au sein du Salon d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Lydie Wallez, Maire de la Commune.

**Présents** : Lydie Wallez, Patrick Paturot, Catherine Lagnès, Nuno Ribeiro, Elisabeth Chhieng, France Lachaud, Jean-François Page, Grazyna Zito, Stéphanie Rodrigues, Julien Fort, Habiba Bennekrouf,

**Absents** Philippe Teixeira

**Absents excusés** : Marc Rouchy, Loïc Brunet, Madison Podevin

**Pouvoirs** : Marc Rouchy à Patrick Paturot, Loïc Brunet à Catherine Lagnès, Madison Podevin à Julien Fort

**Secrétaire de séance** : France LACHAUD

Membres en exercice :	15
Membres présents :	11
Membres votants :	14

Convocation : 15/02/2024
Publicité : 15/02/2024

Madame le Maire constate que l'assemblée remplit les conditions de quorum pour délibérer et proclame la validité de la séance.

La séance est déclarée ouverte à 19h09.

1

---

### Rappel de l'ordre du jour

#### Question formelle

- Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 07 décembre 2023.

#### Questions délibératives

##### TRAVAUX

1. Travaux concernant le réseau éclairage public – Programme 2024 - Subvention

##### PROJET REGION

2. Avis et observations de la commune de Le Pin sur le projet de SDRIF-E

---

#### Question formelle

### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 DECEMBRE 2024

Madame le Maire soumet à l'assemblée délibérante l'adoption du procès-verbal de la séance du jeudi 07 décembre 2024.

Le procès-verbal est adopté à l'**unanimité des membres présents et représentés**

## Questions délibératives

Madame le Maire procède ensuite à l'examen des différents points inscrits à l'ordre du jour :

### **DELIBERATION N° 24/01 : Travaux concernant le réseau éclairage public – Programme 2024 - Subvention**

Le conseil municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales.

**Considérant** que la commune de Le Pin est adhérente au Syndicat Intercommunal d'Energie en Réseaux du canton de Claye-Souilly (SIER) ;

**Considérant** le projet d'éclairage public visant au remplacement de plusieurs points lumineux en 2024 ;

**Considérant** la possibilité de solliciter des subventions auprès des différents organismes.

Ayant entendu l'exposé de M. Jean-François PAGE, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **l'unanimité des membres présents et représentés**

**APPROUVE** le programme de travaux 2024 visant aux remplacements de plusieurs points lumineux.

**DELEGUE** la maîtrise d'ouvrage au SIER concernant les travaux sur le réseau d'éclairage public.

**DEMANDE** au SIER de lancer les travaux de rénovation du parc d'éclairage public.

**DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour signer tous les documents relatifs se référant aux travaux d'éclairage public.

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'année de réalisation des travaux.

### **DELIBERATION N° 24/02 : Avis et observations de la commune de Le Pin sur le projet de SDRIF-E**

Le conseil municipal,

**Vu** le Code de l'environnement ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la délibération de conseil régional d'Île-de-France CR 2023-028 du 12 juillet 2023 arrêtant le projet de SDRIF-E ;

**Vu** la délibération 085\_2023 en date du 06 décembre 2023 de la Communauté de communes Plaines et Monts de France sur le projet de SDRIF-E arrêté.

**Considérant** que le schéma directeur de la Région Île-de-France Environnemental (SDRIF-E) est le document de référence pour la planification stratégique afin d'encadrer la croissance urbaine, l'utilisation de l'espace et de favoriser le rayonnement international de la région à l'horizon 2040 ;

**Considérant** que le précédent schéma de planification mis en œuvre il y a 10 ans ne permettait plus d'accompagner les grandes mutations que nous imposent les bouleversements de notre siècle tels que le changement climatique, la désindustrialisation ou encore les fractures sociales et territoriales ;

**Considérant** que le SDRIF-E se compose :

- d'un projet d'aménagement régional ;
- d'orientations règlementaires ;
- d'une évaluation environnementale stratégique ;
- de 3 cartes à valeur règlementaire :
  - o « Maîtriser le développement urbain » ;
  - o « Développer l'indépendance productive régionale » ;
  - o « Placer la nature au cœur du développement régional.

**Considérant** qu'au terme des premières phases de concertation et d'échanges, le conseil régional d'Île-de-France a voté, lors de la séance du 12 juillet 2023, l'arrêt du SDRIF-E ;

**Considérant** que dans la perspective de l'enquête publique envisagée début février 2024 puis de l'adoption définitive du SDRIF-E à l'été 2024, le président de la Communauté de Communes Plaines et Monts de France, a été sollicité et a rendu son avis sur ce projet arrêté de SDRIF-E par délibération le 06 décembre 2023 ;

**Considérant** que dans le cadre de l'enquête publique la commune de Le Pin peut également exprimer son avis et ses observations sur le SDRIF-E arrêté ;

**Considérant** que la Commune est en accord avec l'avis émis par la CCPMF dans délibération annexée.



Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés.

ÉMET les mêmes observations et remarques que la CCPMF dans sa délibération 085\_2023 annexée.

DIT que la présente délibération et ses annexes, seront transmises à madame la Présidente du Conseil Régional d'Île-de-France dans le cadre de l'enquête publique du SDRIF-E.



**Questions diverses :**

• **Relevé des décisions du Maire prises en vertu des articles L2122-22 et L2122-23 du CGCT**

Date de la décision	Intitulé	Montant en € TTC
12/12/2023	Convention d'occupation du domaine public LA FRITE ETOILEE food truck	200,00 €
14/12/2023	Avenant 2 convention Loisirs et Culture	gratuit
15/12/2023	Contrat location particulier	2 000,00 €
18/12/2023	Abaissement NOCTURNE de l'éclairage public de LE PIN	
19/12/2023	Contrat location particulier	500,00 €
19/12/2023	Contrat location particulier	500,00 €
27/12/2023	Contrat location entreprise HELLIN	1 422,00 HT
11/01/2024	Avenant 3 Loisirs & Culture	gratuit
23/01/2024	Location de salle particulier	500,00 €
24/01/2024	Location de salle particulier	500,00 €
26/01/2024	Location de salle particulier	500,00 €
26/01/2024	Location de salle particulier	1 000,00 €
29/01/2024	Contrat avec la société HOSOHYGIENE – Proposition de prévention et lutte contre les nuisibles et parasites n° 1 sur l'ensemble des bâtiments communaux	500,00 €
29/01/2024	Avenant N°1 contrat d'assurance ALEASSUR PROMUT PROTECTIONNE FONCTIONNELLE- SMACL	58,45 €
31/01/2024	Location de salle particulier	1 000,00 €
02/02/2024	Convention prêt matériel Mairie Coubron	gratuit
02/02/2024	Location de salle particulier	1 000,00 €
06/02/2024	Location de salle particulier	1 000,00 €
07/02/2024	Location de salle particulier	500,00 €
20/02/2024	Marchés espaces verts	129553,74 €

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h20.

Le Maire,

  
Lydie WALLEZ  


La secrétaire de séance

France LACHAUD  
  




# FEUILLET DE CLOTURE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU

## MARDI 27 FEVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept février, à dix-neuf heures  
le Conseil Municipal de la Commune de **LE PIN**,  
légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, au sein du Salon  
d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Lydie  
Wallez, Maire de la Commune.

**Présents** : Lydie Wallez, Patrick Paturot, Catherine Lagnès, Nuno Ribeiro, Elisabeth Chhieng, France Lachaud, Jean-François Page, Grazyna Zito, Stéphanie Rodrigues, Julien Fort, Habiba Bennekrouf,

**Absents** Philippe Teixeira

**Absents excusés** : Marc Rouchy, Loïc Brunet, Madison Podevin

**Pouvoirs** : Marc Rouchy à Patrick Paturot, Loïc Brunet à Catherine Lagnès, Madison Podevin à Julien Fort

**Secrétaire de séance** : Patrick PATUROT

Membres en exercice :	15
Membres présents :	11
Membres votants :	14

Convocation : 15/02/2024
Publicité : 15/02/2024

N° d'ordre	Délibérations	Statut
2024/01	Travaux concernant le réseau éclairage public – Programme 2024 - Subvention	Approuvée
2024/02	Avis et observations de la commune de Le Pin sur le projet de SDRIF-E	Approuvée

Le Maire,

  
Lydie WALLEZ 

La secrétaire de séance

France LACHAUD 

